

90

V.-E VEUCLIN

*Correspondant du Comité des Sociétés  
des Beaux-Arts des Départements au Ministère.*

---

**PAGES D'HISTOIRE AGRICOLE**

I

**L'AGRICULTURE EN 1787**

DANS LE

**PAYS D'OUCHE**

*(Assemblée Provinciale tenue à Bernay en octobre 1787)*

**BERNAY**

IMPRIMÉ PAR V.-E. VEUCLIN

EN L'AN 1889

*(Assemblée Provinciale tenue à Bernay en octobre 1787)*

---

## Rapport du Bureau d'Agriculture ET DU BIEN PUBLIC

---

### MÉMOIRE SUR L'AGRICULTURE et sur les moyens d'amélioration du Pays d'Ouche

---

Le département de Bernay se forme d'une partie du Lieuvin et d'une partie du Pays d'Ouche.

La fertilité de l'un est connue, et la stérilité de l'autre ne l'est peut-être pas assez.

M. Vallemont de Bosmare (1) a donné un mémoire sur les défauts qui s'aperçoivent souvent au labourage de Plasnes, il prescrit des règles pour les corriger, il traite la culture du lin, il explique les qualités de la marne et apprend à les distinguer, il démontre enfin la nécessité de l'employer et les dangers d'en abuser. Son ouvrage est sous les yeux de l'Assemblée, il a sans doute beaucoup de mérite (2)

---

(1) Jacques-Christophe Vallemont de Bosmare, né à Rouen en 1731, était fils de Jacques-François, avocat, habitant la paroisse de Morsan, près Giverville. Jacques-Christophe fut un naturaliste et un agronome célèbre; en 1759, il remporta, à l'Académie de Rouen, le 3<sup>e</sup> prix de botanique; vers 1770, étant démonstrateur d'histoire naturelle à Paris, il fut chargé, par l'Etat, de parcourir la Généralité d'Alençon pour examiner, fouiller et faire quelques expériences chimiques, tant sur les mines que sur les landes et terrains en friches, pour déterminer les moyens de les rendre propres à l'agriculture; en 1791, il publia un dictionnaire d'histoire naturelle; il mourut à Paris en 1807.

(2) Le mémoire de Vallemont de Bosmare et celui que nous publions se trouvent aux Archives départementales de l'Orne;

Les deffauts dont M. Vallemont de Bosmare fait la critique diminuent les riches moissons du Lieuvin ; mais le sol du Pays d'Ouche s'y refuse naturellement ; il est à propos de donner une idée de ses produits avant de proposer des moyens d'amélioration dont cette vaste contrée peut être susceptible.

Plus le sol est ingrat, plus la culture en est chère par comparaison avec le produit.

Le Pays d'Ouche comporte diverses espèces de terrains moins propres à certains genres de cultures qu'à d'autres auxquels ils ne sont pas toujours appliqués ; il est très rare qu'on les y applique, souvent même cela est impossible sous le rapport le plus essentielle au propriétaire. C'est une chose constante (et la preuve s'en renouvelle tous les ans à ceux qui parcourent cette partie de notre province), que la moitié de ses terres ne sont propres qu'à pousser du blé méteil. C'est une chose également prouvée que ces terres à méteil ne donnent par acre que de sept à treize boisseaux de grain pesant 80 livres le boisseau, le taux moyen est de dix boisseaux.

Le franc bled s'évalue année commune à 6 l. le boisseau et le bled méteil à 5 l.

Dix boisseaux valent cinquante livres, cy 50 l.

Il s'agit de comparer les frais de culture et de produit.

Trois labourages et le transport du fumier qui se compte pour un quatrième, à 7 l. 28 l.

Trois boisseaux de semence à 5 l. 15 l.

La moisson prix ordinaire 12 l.

---

nous en devons la communication à la courtoise obligeance de l'érudit archiviste. M. Louis Duval, que nous sommes heureux de remercier à nouveau.

Le battage à 8<sup>e</sup> le boisseau

4 l.

Total 59 l.

Je passe sous silence beaucoup de menus frais tels que charger et répandre le fumier, etc.

Si ma comparaison est aussi juste qu'elle est de bonne foi, il est clair que le propriétaire est à retour, et il est présumable que sa terre plantée en bois lui procurerait un revenu effectif; pourquoi ne la change-t-il pas de nature? La première raison est qu'il n'a pas le moyen de faire les frais qu'exigeroit ce changement, et beaucoup moins en attendre la récompense pendant vingt ans, la seconde enfin que cette propriété toute stérile qu'elle est, sert à nourrir sa famille.

Je donne pour exemple un malheureux journalier qui a femme et enfants. Il possède six acres de mauvaise terre avec une vergée de cour dans laquelle est plantée sa chaumière; cette quantité étant insuffisante pour entretenir un harnois, il est obligé d'acheter ses labourages. Le prix qu'ils lui coûtent joint aux autres frais est bien supérieur à la récolte qu'il en tire, mais il le paye de ses bras.

Il passe les nuits à serrer son bled dans le mois d'août, il les passe à le battre quand il en a besoin, il les passe à brouetter son fumier; et toujours après avoir gagné sa journée par des entreprises où il double ses forces, il acquiert de quoi payer son laboureur ainsi en épuisant son corps et en abrégant sa vie, il diminue la dépense de son faire valloir. Son bled alimente sa famille au moins une partie de l'année, la paille nourrit, l'hiver, une vache dont le lait et le veau sont d'un grand secours au ménage, il se voit à l'abri d'une famine absolue. Et si ces ressources ne suffisent pas à la subsistance de toute la maison, la femme pas-

se les nuits à filer ; ils se rachètent ainsi à force de sueurs et j'ose dire aux dépens de leur propre sang, de la honte de faire mendier leurs Enfans ; et c'est à une terre ingratte qu'ils doivent ce bien fait ; de tels gens ne mériteroient-ils pas une exemption de payer des impôts ? et de lever du sel qu'ils n'ont pas le moyen de manger.

L'autre moitié des terres d'Ouche se divisent encore en deux classes à peu près égales ; la moindre équivaut à ses frais de culture, la meilleure peut se comparer à la dernière classe du Lieuvin.

Le pays d'Ouche renferme plus de pâturages et plus de bois que le Lieuvin, mais la pauvreté et le peu d'industrie des habitants est cause qu'ils sont aussi négligés que les terres labourables.

Cette contrée est d'ailleurs traversée par des prairies de bon rapport ; leur contenance est faible en raison de son étendue.

Tel est le tableau véritable du pays d'Ouche.

Il est reconnu généralement que le manque d'engrais est un obstacle essentiel à la production. Il n'y a pas de lieu en Normandie où cette vérité soit mieux sentie que dans le pays d'Ouche.

A peine les meilleures terres peuvent-elles se rempailler ; qu'on juge combien les moyennes et les mauvaises en sont éloignées, elles ne payent pas moins la dîme qui enlève chaque année le dixième des fourrages qu'elles ont produit et par conséquent le dixième des fumiers qu'elles réclament, leur détérioration est donc annuelle et progressive. Il seroit à souhaiter que le gouvernement portât son attention sur les fléaux qui assiègent l'agriculture, s'opposent à ses progrès et la ruinent en certains lieux. Il est présumable qu'il trouveroit des remèdes qui, quoique nuisibles en apparence

aux intérêts de quelques individus, seroient en effet profitables à tous si les pailles étoient rendues aux fonds qui les ont produites, cette augmentation de fumier les rendroient plus fertiles et les décimateurs seroient récompensés en grains de ce qu'ils auroient perdu en paille.

Les mauvais labourages, l'uniformité même de labourage qu'on approprie à des sols très différents en eux-mêmes, il manque des précautions qu'exigent les diverses positions pour dessécher à propos et garantir de la trop grande aridité, tous les défauts sont préjudiciables partout, mais plus encore dans le pays d'Ouche qu'ailleurs, où le laboureur est souvent découragé par la modicité de ses récoltes. S'il y a remède à ces accidents, on ne peut le trouver que dans des exemples et le labourage plat pour les bleds qui se sèment au mois d'octobre n'est propre à aucun sol du pays d'Ouche, par les raisons suivantes : Dans les terres basses l'humidité des ruisseaux détruirait la plante en hiver, surtout lorsque la gelée suivroit de près la pluie, et les terres élevées ont toutes trop peu de fond pour la nourrir et la préserver de la sécheresse en été.

Les planches mêmes n'y conviennent pas parce que le sol végétal n'est pas assez épais, et qu'il est le plus ordinairement spongieux sinon aquatique.

La méthode la plus convenable semble être celle des sillons plus ou moins grands, c'est-à-dire de quatre à cinq rays à raison du plus ou moins de fond et de ce que la position est plus ou moins saine. Le défaut de marne en certains endroits et les grands frais indispensables pour s'en procurer dans d'autres porte un grand préjudice. Une ressource trop négligée est qu'on ne profite que rarement de la position des terres pour recueillir dans des vases ou lieufrites tout ce que la chute abondante des eaux en emporte.

Une autre perte est l'abandon des terrains amoncelés qui après avoir été échauffés par le soleil ont acquis des qualités végétales. Ces terrains mêlés au sol le rajeunissent, et lui rendent souvent sa première fertilité pour un nombre d'années. Les fumiers dont ils lui tiennent lieu vertissent au profit de la ferme qui ne manque jamais de répondre aux avantages qu'on lui fait.

On pourrait encore faire des fumiers artificiels avec des mauvaises herbes qui se sarclent en été tant dans les pâturages que dans les labours et avec de la terre, de la marne, entassés par couches, abandonnés pendant deux ou trois ans jusqu'à ce qu'ils soient bien consommés donnent beaucoup de sels à la terre lorsqu'on les répand et servent de suppléments aux fumiers.

Tous ces moyens sont simples, faciles, et cependant une grande partie des propriétaires du pays d'Ouche ou les ignorent ou sont trop pauvres pour en user, on doit les conseiller à ceux qui ont assez d'aisance pour les mettre en pratique, ils en sûrement récompensés, on leur conseille même d'essiller des prairies artificielles.

De tous les genres des prairies artificielles le s<sup>t</sup> foin mérite la préférence. il est la meilleure et la plus saine nourriture pour les chevaux ; Si le terrain où on le sème lui est propre, il se soutient quatre ou six ans selon la qualité qu'il trouve dans le sol et ce sans réclamer aucun engrais, il repose la terre épuisée de récoltes et lui rend sa première fertilité. Tant que le sain foin dure, il fournit à la nourriture des animaux de la ferme, et ainsi engraisse les fumiers en les augmentant. Lorsqu'il est défriché, la terre qui a nourri cette plante trois années de suite sans avoir besoin d'être fumée elle produit plus abondamment, et en quatre à cinq ans

elle rend, outre ses productions ordinaires, la valeur au moins de toutes les récoltes qu'elle auroit données. Observer que la terre plantée en sain-foin diminue la quantité que le propriétaire auroit à fumer, si elle étoit labourée, que son produit forme une augmentation d'engrais, que les terres labourées bénéficiant des fumiers que celles-là prendroient et de l'augmentation qu'elles donnent, peuvent rendre par excédent chaque année la plus grande partie que donnoient celles qui sont livrées au sain-foin avant d'être plantées.

Mais tous les sols ne sont pas propres à nourrir cette plante, quoiqu'il y en aye beaucoup plus qu'on ne croit ; on n'en a pas essayé ; on ne s'en doute pas, il paroît qu'il lui faut un terrain soit creux et chaud, elle ne dédaigne même pas toujours celui qui est sec et aride, la preuve qu'elle convient à beaucoup de sols inconnus et à des contrées où elle n'a jamais été cultivée et que depuis trente à quarante ans seulement on la sème aux environs de la ville de Dreux avec beaucoup de succès, et qu'on doit cette découverte à un agriculteur qui l'a multipliée sur sa terre avec avantage dont l'exemple n'a été suivi que plus de vingt ans après l'époque où il l'a donnée.

On peut dire la même chose de la luzerne qui veut un terrain creux, un peu graveleux, mais plus gras que celui à sain-foin : elle dure beaucoup plus d'années, elle produit le double, mais il n'est pas connu qu'elle rende à la terre autant de fertilité, d'ailleurs elle a besoin d'être engraisée très fréquemment si on veut en tirer parti et la prolonger.

Le trèfle artificiel ne donne qu'une bonne récolte naturellement et les avis sont partagés sur ses résultats, les uns assurent que la racine du trèfle diminue les sels productifs de la terre, d'autres qu'elle la bonifie



lorsqu'on enterre le regain sous le labour après la première récolte. On le sème dans le pays de Caux avec les blés ou les avoines pour nourrir les troupeaux après la récolte des blés ou mars.

Les mauvaises terres du pays d'Ouche qui sont impropres à ces espèces de prairies artificielles pourroient peut-être produire des genêts et genévrolles pour la nourriture des moutons ou des juncs marins pour le chauffage ; sinon on ne peut les renouveler qu'en les laissant en crière un certain tems.

Celui qui a de l'aisance, qui recueille plus qu'il consomme ou qui consent à fonder une partie de son bien pour s'enrichir en améliorant l'autre peut avec de l'industrie, de l'ordre et de l'économie tenter des entreprises en divers genres ; il appartient à lui seul de prendre l'essort, de recourir aux grands moyens, qu'il se mette au fait de la culture des herbes et des betraves sauvages ! Si son sol y est propre, s'il ne s'épuise pas à nourrir ses racines, si la main d'œuvre n'est pas trop chère en raison du bénéfice, si les fumiers nécessaires pour cela ne vont pas au détriment de ses bleds, si la consommation de ces plantes est aussi convenable à la nourriture des bestiaux et à la reproduction des engrais qu'on nous l'a annoncé, l'avantage de cette culture sera prouvé, il aura le mérite d'avoir indiqué à ses compatriotes une propriété de leurs terres qu'ils ignorent avant lui, et la gloire de leur avoir frayé une voye qui peut apporter l'abondance dans son pays, ou en écarter au moins la misère, qu'il sème du lin et des chanvres ; il doit néanmoins faire ses essais en petit : il est toujours dangereux d'essayer en grand, dangereux pour celui qui s'exerce, par la multitude de frais à la perte desquels il s'expose ; dangereux pour la société parce qu'il ne réussit pas, il a occupé inutilement

des bras dont le travail auroit profité aux autres genres de cultures connus et en usage dans le lieu ; qu'il plante des bois, son succès est certain, c'est la première et la plus naturelle production du pays d'Ouche qui étoit originairement couvert de forêts. La population gagne sans doute à des défrichements mais le sol y a perdu.

Le Bois devient rare et précieux et le sera encore beaucoup plus dans quelques années.

Les basses-cours du département de Bernay ne sont peuplées que de bestes à cornes, de cochons et de moutons.

Le labourage avec des bœufs est moins dispendieux que celui qui se fait avec des chevaux parce que ceux-là dépensent beaucoup moins en équipages, qu'ils ne mangent pas d'avoine, qu'ils se forment en travaillant et que leurs fumiers sont meilleurs, mais outre qu'ils sont plus lents les pâturages sont trop rares dans le Lieuvin et le terrain trop pierreux dans le pays d'Ouche pour pouvoir les mettre à cet usage, les chevaux sont plus prompts, ils s'élèvent également en traînant la charue et font partie du commerce de cette province où se font beaucoup de remontes pour les troupes.

On convient que l'espèce de moutons est dégradée en Normandie et il seroit à souhaiter qu'on essayât de ceux d'Angleterre et de Flandre dans les meilleurs pâturages, mais on doute qu'ils leur fussent généralement convenables et que les laines de ceux d'Angleterre conservassent dans notre climat la même qualité que celle qu'elle a dans cette isle où ils sont habitués à coucher dehors toute l'année. Nous ne pouvons adopter cette méthode à cause des loups auxquels ils sont exposés.

Le défaut de qualité dans les laines de cette provin-

ce vient peut-être de ce qu'on tient les moutons dans des étables trop étroites, trop bien fermées et par conséquent trop chaudes.

Les cochons forment une branche de commerce de tout le département, leur fréquentation est très avantageuse à toute sorte de plants; on y en élève beaucoup qui se vendent portureaux; mais on n'en engraisse pas ordinairement dans le pays d'Ouche qui manque des choses nécessaires pour cela.

Il seroit à souhaiter que le gouvernement voulût encourager par des distinctions et des récompenses les habitants du Lieuvin qui perfectionneroient le labourage convenablement aux différents sols et à la culture des lins. Et dans le Pays d'Ouche ceux qui planteront des bois; ceux qui après avoir perfectionné les moyens d'amélioration les plus naturels et les plus à leur portée réussiront dans ceux qui sont indiqués dans le procès-verbal de l'assemblée provinciale, c'est-à-dire accorder des distinctions aux grands propriétaires et des récompenses aux petits, avec l'attention d'établir entre eux la concurrence en comparant la quantité et la quantité d'étendue appartenant à chacun.

Décharger ou diminuer les impositions des malheureux qui ne possèdent que des terres ingrattes dont la culture est plus chère que le produit et ce sur le rapport des municipalités qui seroient priées d'en prendre connoissance. Enfin il est impossible d'exprimer le préjudice que porte la perte des fourrages enlevés par la dîme aux fonds qui n'en rapportent pas assez pour se rempailler.

Arrêté au bureau du commerce, d'agriculture et du bien public, ce 23 octobre 1788. Signé **Devigan, Le Prévost, Adrien Vallet Bonnoyer.**